



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Elus locaux

Question écrite n° 5116

Texte de la question

M Pierre Bachelet attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités territoriales, sur la nécessité d'améliorer les conditions d'exercice du mandat d'elu local pour éviter toutes distortions, notamment de nature financière, entre les élus issus du secteur privé et ceux qui sont originaires de la fonction publique territoriale ou encore de la fonction publique d'Etat. A ce jour, diverses propositions ont été émises pour essayer de régler, au moins partiellement, ce problème. Ainsi, le principe du crédit d'heures, déjà appliqué aux délégués syndicaux et/ou au personnel dans les entreprises privées, a fait son chemin auprès de certains élus et de leurs associations. D'autres formules pourraient être envisagées. Il lui demande donc en conséquence de déterminer quelle est l'attitude que compte adopter le Gouvernement en la matière et ce dans le cadre plus général de l'élaboration du statut de l'elu local.

Texte de la réponse

Reponse. - L'accès des citoyens aux responsabilités électives et l'amélioration des conditions d'exercice des mandats constituent l'un des volets essentiels de la démocratisation de la vie locale. Le Gouvernement entend procéder à une large concertation en ce domaine avec les associations d'élus afin de dégager à brève échéance des propositions relatives à l'égalité d'accès aux mandats locaux et à la formation. En ce qui concerne la question de la retraite des maires et des adjoints, dont les implications financières sont nombreuses et complexes, le Gouvernement confirme à l'honorable parlementaire qu'une commission composée de représentants de l'Etat, d'élus des collectivités territoriales et de personnalités qualifiées sera constituée prochainement en vue d'étudier les solutions susceptibles d'améliorer la situation de ces élus et de faire des propositions avant la fin du premier semestre de l'année 1989.

Données clés

Auteur : [M. Bachelet Pierre](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5116

Rubrique : Collectivités locales

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 1988, page 3193